

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**

**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

27

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **28 JUIN 2024**

### Objet de la délibération :

**GONFARON –  
OPERATION « LES  
PRES NEUFS » PROJET  
DE CONSTRUCTION  
NEUVE DE 10  
LOGEMENTS + LOCAUX  
DE SERVICE  
TECHNIQUE DE LA  
GENDARMERIE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22** (suite au décès  
soudain d'un administrateur)

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle  
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen  
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO,  
Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT,  
Valérie RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO  
Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX  
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE  
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

**Absents et excusés :** Martine ARENAS, Delphine GROSSO,  
Dominique LAIN.

**Représentant du CSE :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE (DDTM du  
Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par la Commune de Gonfaron pour la création de locaux de service technique de Gendarmerie et de 10 logements au profit du personnel de la brigade de Gonfaron.

L'ensemble immobilier fera l'objet d'un bail de location d'immeuble au profit de l'Etat et affecté à la Gendarmerie.

L'intérêt pour l'Office à réaliser cette opération réside dans le fait de se positionner comme un partenaire capable d'accompagner les communes grâce à une offre complète de produits immobiliers (LLS, BRS, LLI, pôles médicaux ...).

L'opération nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 4.700 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle figurant au cadastre de la manière suivante :

Commune : GONFARON

Section : C

Numéros : 1375

Le prix d'acquisition du foncier s'élève à 306.000 € HT hors frais d'acquisition, conformément à l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 04/04/2024.

Une promesse de vente sera régularisée, outre les conditions suspensives habituelles, sous les conditions suspensives particulières suivantes :

- obtention d'un permis de construire purgé de tous recours,
- validation du projet de bail de location d'un immeuble au profit de l'Etat par les services de Gendarmerie compétents.

Le coût total de l'opération est estimé à 4 229 248 €TTC (TVA à 20%).

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition de la parcelle moyennant le prix de 306.000 € HT (hors TVA éventuelle en sus),
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI